L’Autorité de la concurrence autorise l’acquisition de la société Brink’s Security Services SAS par la société Separgefi SAS

Publié le 25 mai 2018

Le 20 avril 2018, la société Separgefi SAS a notifié à l’Autorité de la concurrence son projet d’acquisition de la société Brink’s Security Services SAS.

Les parties à l’opération

La société Separgefi SAS, société-mère du groupe Seris, est notamment active dans le secteur de la sécurité privée et, de façon plus marginale, sur le marché de la sécurité incendie.

La société Brink’s Security Services SAS intervient également dans le secteur de la sécurité privée, à travers son activité relative à la sécurité pour le transport aérien, et sur le marché de la sécurité incendie.

L’opération n’est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Les positions des parties sur les marchés concernés étant limitées, l’Autorité a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l’opération sans condition.

DÉCISION 18-DCC-81 DU 25 MAI 2018

relatif à la prise de contrôle exclusif de la société Brink's Security Services SAS par la société Separgefi SAS

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail